



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse **Covid-19 : vers le déconfinement** 4 mai 2020

Monsieur le Président de la République a fixé les grandes orientations pour le déconfinement des territoires en fixant la date du 11 mai pour le début des opérations.

La situation particulière des territoires d'outre-mer et notamment des Collectivités de Saint Martin et de Saint Barthélemy conduit à envisager une approche spécifique et différenciée, conditionnée notamment par l'état sanitaire.

Le respect du confinement jusqu'au 11 mai est indispensable

La semaine à venir est décisive pour le lancement des opérations de déconfinement. La population est appelée à maintenir ses efforts pour la mise en œuvre et la réussite du déconfinement pour éviter la reprise de l'épidémie.

Un plan de déconfinement validé pour Saint-Barthélemy

En raison de l'absence de cas actif depuis le 21 avril dernier, Madame la Préfète a mené des concertations avec le Président de la Collectivité de Saint Barthélemy, en lien avec l'ARS, pour élaborer un plan de déconfinement qui a été validé par Monsieur le Président de la République.

Un plan de déconfinement en discussion à Saint-Martin

La situation sanitaire de Saint-Martin n'est pas encore totalement rétablie avec toujours 2 cas actifs mais la stratégie de déconfinement doit déjà être étudiée. Une série de **réunions** aura lieu cette semaine :

- le 5 mai avec les directeurs des écoles privées hors contrat,
- le 7 mai avec la Collectivité de Saint-Martin, l'Éducation nationale et l'ARS pour valider, après une première concertation, **les conditions de réouverture des écoles le 11 mai**
- une rencontre à programmer pour aborder la relance économique, le calendrier et les conditions de réouverture des commerces. **L'assouplissement des règles déterminées au niveau national (date de réouverture des commerces, des restaurants et cafés) n'est pour le moment pas acté.**
- une réunion avec l'ARS et la Collectivité de Saint-Martin pour valider les conditions préalables à la réouverture des plages **pour la baignade uniquement** (analyse des eaux de baignade notamment)

Le plan de déconfinement découlant de ces consultations sera diffusé après validation par le Ministère des Outre-mer.